

La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 61 Juin 2006.
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 2^{er} trim. 2006

A quoi ça sert !

Notre cher vieux pays regorge de vénérables institutions censées moraliser l'exercice de la « *res publica* ». La cour des comptes est chargée de contrôler l'usage qui est fait des deniers publics et de traquer ceux qui volent notre tirelire collective, la cour des comptes dénonce, mais n'a pas le pouvoir de réclamer.....des comptes.

Si cet exemple illustre ce qui ne sert à rien sur le plan national, il en est d'autres tout aussi significatifs à l'échelon régional. Force est de constater que l'ASCOT qui se bat pour la préservation d'un espace exceptionnel n'a que la force de sa conviction pour garder intacte sa motivation. Celle-ci fait cruellement défaut à ceux qui, dotés d'un œil à facettes, passent d'un problème à l'autre en annonçant des décisions jamais suivies de réalisation !

Chanturgue est squatté par un individu qui accumule depuis 1996 un nombre impressionnant de procédures perdues et de condamnations sans suite. Il faut croire en la justice, mais *quid* de son application ?

La carrière a été réhabilitée à grands frais, mais les aménagements sont devenus caducs dès l'arrêt de l'exploitation, car on a laissé la place aux destructeurs motorisés.

Il faut aller chercher jusqu'à l'usure les décisions pratiques. Notre société abonde de décideurs qui ne font qu'empiler des dossiers où l'on finit par patauger, ...les ankylosés de la décision !

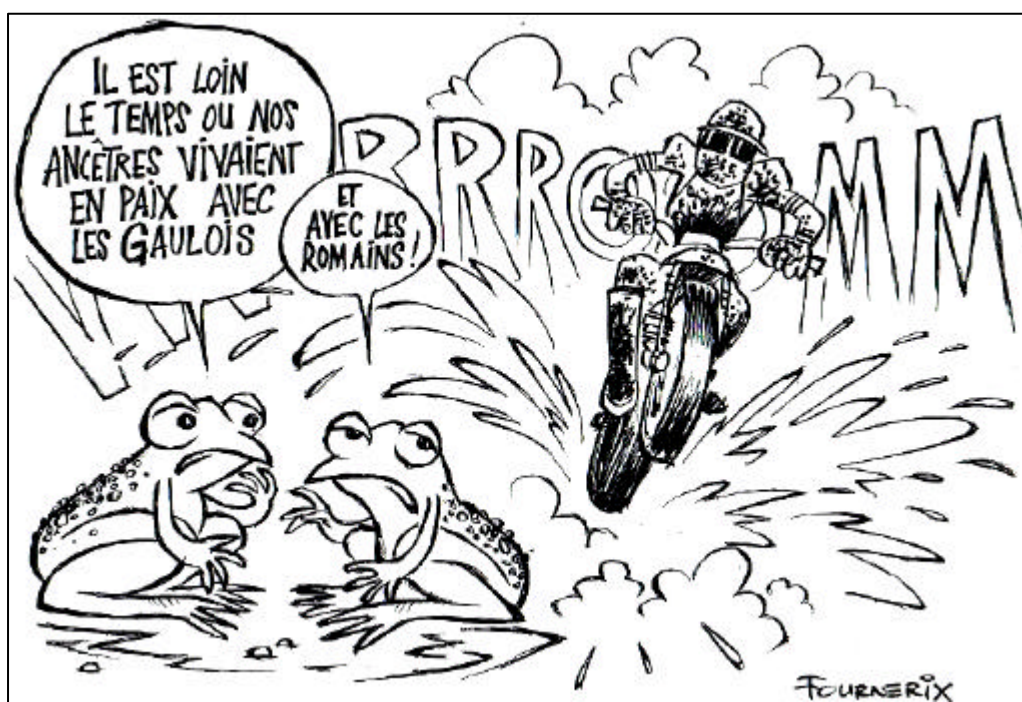


Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :
www.gergovie.fr
e-mail :
ascot@gergovie.fr

Il faut que ça cesse....



Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournier

SOMMAIRE

Éditorial	1
Bernard Marque	2
Carte des chemins	4
Chanturgue	5
Brèves Abonnement	6

Contrairement à ce que laisse croire l'archéologie officielle, nombreux sont les scientifiques qui ont vu Gergovie aux Côtes de Clermont. Nous découvrons ici l'historien Bernard Marque, que nous présente Dominique Sauret Velle, de l'Association pour la Défense pour le Vrai Site de Gergovie.

BERNARD MARQUE

Dans la dernière parution de la Chronique de mars 2006 (n° 60), ont été cités les noms de ceux qui, aux côtés de Maurice Busset (il fut le premier à localiser Gergovie aux Côtes de Clermont au début des années 30), apportèrent leur soutien à cette thèse : notamment Pierre de Nolhac, membre de l'Académie Française, Auguste Audollent, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, membre de l'Académie des Inscriptions, M. Desdevises du Désert, éminent historien et prédécesseur de M. Audollent, et... Bernard Marque.

Mais qui est Bernard Marque et qu'a-t-il écrit à propos des Côtes ?

Bernard Marque est un historien, né à Tulle en Corrèze. Il a fait une partie de ses études à Clermont-Ferrand.

Il a tout d'abord signé en 1924 une étude sur *l'Identification des noms de lieux* consacrée aux lieux décrits par César dans la Guerre des Gaules, parue dans un premier temps dans le Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, puis dans la luxueuse édition de *La Guerre des Gaules* chez Jean de Bonot (1982).

A l'époque, Bernard Marque ne traite ni d'Alésia ni de Gergovie car il considère ces sites hors de discussion à la suite des recherches et des fouilles faites à leur sujet.

Il souligne lui-même qu'au cours des quatre années durant lesquelles il a étudié à Clermont-Ferrand au lycée Blaise Pascal puis à l'Université, il n'avait jamais entendu mettre en cause la localisation du site.

Mais lorsqu'en 1933, Maurice Busset, professeur au Lycée Henri IV à Paris, peintre de renom et conservateur du musée des Beaux Arts de Clermont-Ferrand, fait connaître ses « *admirables découvertes* » et se trouve en bute à de violentes attaques de la part de MM. Fournier et Desforges, partisans acharnés du site officiel, « *comme s'il avait commis une mauvaise action en cherchant la vérité* », Bernard Marque décide de mieux s'informer.

Il reprend le texte de César et relève que les fouilles commandées par Napoléon III au colonel Stoffel ne sont pas probantes, en particulier en ce qui concerne le double fossé « *fossam duplicem* » de 12 pieds de large qui relie le Grand Camp de César (installé dans la plaine) et le Petit Camp (installé sur une colline attachée par son pied à l'oppidum) et qui était destiné à ce que « *une troupe même peu nombreuse pût y circuler à l'abri d'une attaque soudaine de l'ennemi* ».

En étudiant le chapitre consacré à Gergovie dans l'*Histoire de Jules César* publiée en 1865 par Napoléon III (réédité aux Editions Errance en 2001), il constate que le fossé est représenté par un double trait (en pointillé sur sa plus grande partie c'est-à-dire non retrouvé), sur une très (trop) longue distance de 3 km, comme s'il était constitué de 2 fossés parallèles contigus.

Selon lui, Napoléon III a commis un contresens, le terme « *fossam duplicem* » ne signifiant pas que César ait fait construire deux fossés parallèles mais un large fossé d'une taille double à la taille habituelle.

Il relève qu'à partir de ce contresens, Napoléon III demanda au colonel Stoffel de retrouver les deux fossés entre la Roche-Blanche (présupposé être le Petit Camp) et le Petit Orcet (présupposé être le Grand Camp).

Stoffel, bien que souhaitant contenter l'empereur, fut obligé de le prévenir loyalement de son échec partiel, ainsi que l'admet lui-même Napoléon III dans une note parue dans l'édition d'origine.

Bernard Marque relève que Stoffel ne retrouve qu'un petit fossé d'écoulement, de 6 pieds de large et de 4 de profondeur, près du Petit Orcet qui coupait la route d'Espagne en direction de l'Auzon et que selon lui, ce ne pouvait être qu'un fossé d'écoulement creusé au XVIII^{ème} siècle lors des travaux d'assèchement du lac de Sarliève formé au pied du Puy de Merdogne.

Sur les Côtes de Clermont, le fossé double de 12 pieds de large (3,56 m) est clairement identifié au chemin dit « des Planchettes » dont le tracé en zigzag entre le nord-ouest de Montferrand et le sommet de Chanturgue est conforme à celui des tranchées militaires d'approche (cf. Paul Eychart, *La bataille de Gergovie*, page 148, Editions Créer 1987).

La construction de ces ouvrages en zigzag avait « l'avantage d'exposer un assaillant éventuel attaquant un segment aux coups des défenseurs postés dans le segment voisin » (page 149)

On sait aussi que ce chemin dispose d'un tracé « en fond de cuve » c'est-à-dire d'un fond plat permettant aisément la circulation des hommes et non comme c'est le cas à Merdogne, d'un tracé triangulaire fort singulier pour pratiquer la marche à pied !

Bernard Marque a écrit deux brochures consacrées à la question de Gergovie, l'une parue en 1933 intitulé *Où donc était Gergovie* et l'autre parue en 1935 intitulé *Pour l'identification de Gergovie* dans lesquels il développe sa thèse en faveur des Côtes de Clermont.

Il reprendra ce dernier texte dans un vaste ouvrage intitulé *Recherches sur nos origines* paru en 1935 en 3 tomes *Les origines ethniques et linguistiques de notre pays*, *Lukhtair, héros des guerres de l'indépendance gauloise*, *Notes de toponymie et d'histoire*. C'est dans ce dernier volume que figure son étude consacrée à Gergovie.

Il s'y déclare choqué par « *le parti pris des pontifes occupant les plus hautes fonctions, de ne rien accepter des nouveaux venus pour peu que ceux-ci aillent à l'encontre de leurs théories* ».

Il rappelle que contre les doctrines imposées officiellement, le dogme proclamé intangible, c'est bien Galilée qui avait raison, tout comme le fondateur de l'archéologie paléontologique, Boucher de Perthes, qui n'arriva à vaincre l'obstination de ses pairs, y compris celle de l'illustre Cuvier, qu'avec le concours de savants étrangers et une lutte acharnée de 30 années.

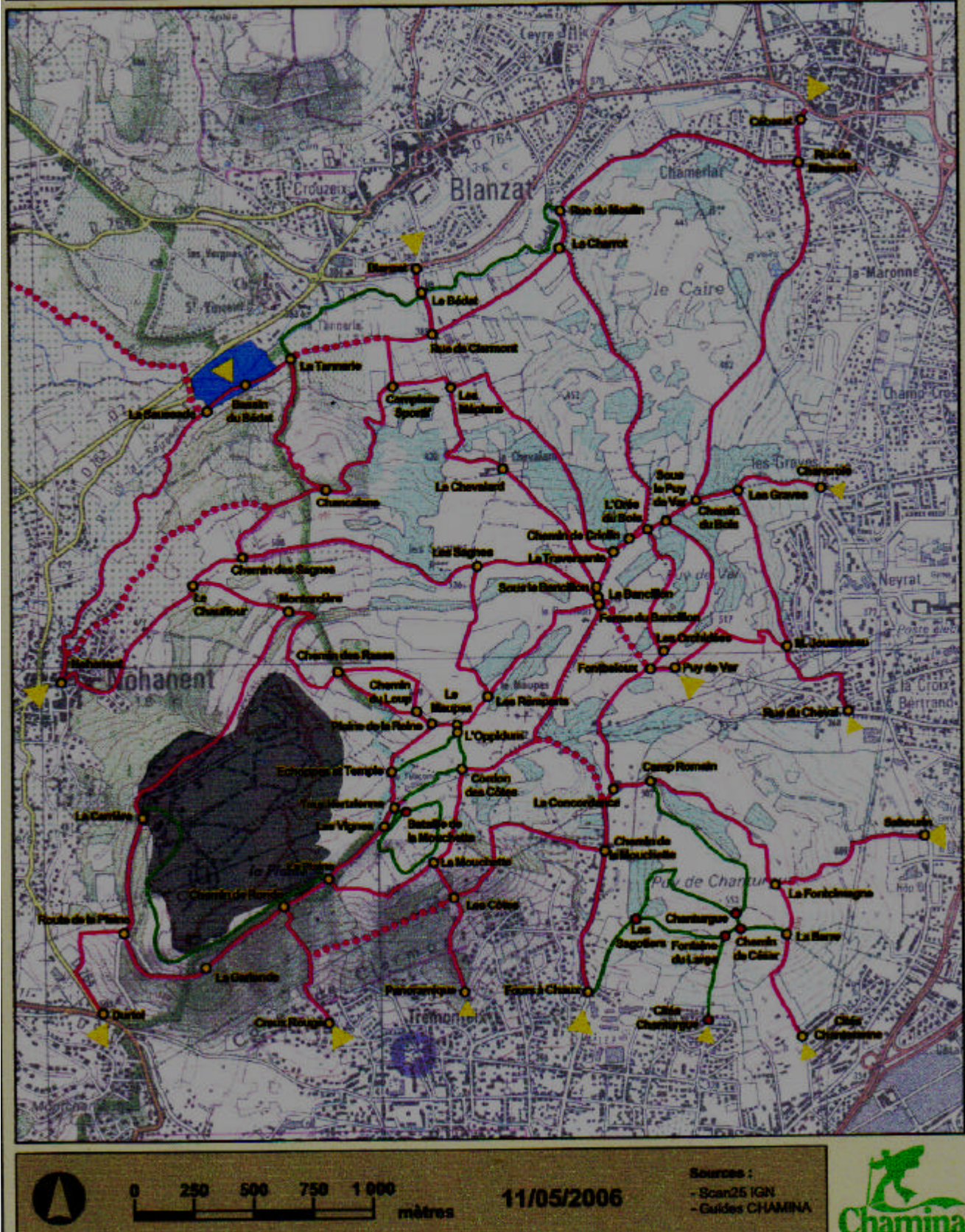
« *Quand il mourut en 1868, il avait eu la satisfaction de voir son nom immortalisé par l'une des plus grandes découvertes archéologiques des temps modernes* » (l'apparition de l'homme sur terre remontait à une période bien antérieure à celle alors admise que l'on situait vers -4000 av JC).

C'est malheureusement une satisfaction qui n'a été accordée ni à Maurice Buset ni à Paul Eychart.

Espérons cependant qu'elle le soit un jour prochain à titre posthume ainsi qu'aux associations qui poursuivent ce combat contre la doctrine officielle qui s'obstine à nier, contre l'évidence, la valeur archéologique des Côtes de Clermont et à enfler celle de Merdogne.

Dominique SAURET-VELLE

Réseau de promenade du site des Côtes



Ci-dessus la carte définitive des chemins de promenades sur le massif des Côtes réalisée par Chamina, avec l'aide de l'ASCOT et des Comités de quartiers. Ces chemins seront réalisés progressivement par Clermont Communauté, avec une signalétique unique reprenant notamment les noms des lieux archéologiques du site des Côtes.

Hommage appuyé à Paul Eychart

Paul Eychart, archéologue et figure symbolique du combat pour la reconnaissance du site archéologique des côtes de Clermont, méritait bien une stèle ! C'est en tous cas un projet marquant pour l'année 2006 de l'ASCOT (Association pour la sauvegarde de Clermont - Chanturgue) qui a tenu son assemblée générale annuelle à la salle municipale, rue Abbé-Prevost. La mise en place du monument, dont l'inauguration aura lieu le 24 juin près du temple gallo-romain, sur les côtes de Clermont, en présence du maire, Serge Godard, a été prise en charge par la municipalité. Une illustration grandeur nature de l'importance accordée par la Ville à ce site qui représente pour un bon nombre d'habitants « le vrai lieu de la bataille de Gergovie ».

« Sans entrer dans des polémiques avec les spécialistes, nous nous battons pour réhabiliter le plateau des côtes », explique Yves Anglaret, président de l'association. « Avec comme partenaires,



PRÉSERVATION. Yves Anglaret va demander au préfet d'interdire les motos et les quads qui détruisent le plateau des côtes de Clermont. PHOTO JEAN-LOUIS GORCE

Chamina et Clermont Communauté. Mais surtout, nous voulons interdire les motos et les quads qui sont en train de détruire le site. On envisage d'ailleurs d'interpeller le préfet pour mettre fin à cette destruction ».

Autre action par rapport aux jeunes, mais cette fois dans un sens positif, un travail de sensibilisation va être mené en direction des publics scolaires à partir de l'année 2007. Grâce notamment au site Internet qui sera

entièrement revu à cet effet par un professionnel. Et la participation plus que souhaitée du réalisateur Christian Bouchardy, grand connaisseur et défenseur de la nature auvergnate, qui était présent à l'assemblée. ■

L'ASCOT tient à remercier M. Christian BOUCHARDY pour le remarquable exposé qu'il nous a présenté sur la faune des Côtes et à proximité de la zone urbaine. Ce diaporama a démontré s'il en était besoin, l'impossible cohabitation de cette nature exceptionnelle avec les engins motorisés de loisirs.

CHANTURGUE

Le 01/06/2006, nous étions présents au TGI de Clermont pour l'audience qui doit fixer le montant de l'astreinte condamnant l'individu qui occupe illégalement le plateau de Chanturgue, et interdit son accès en clôturant des parcelles de terrain qui ne lui appartiennent pas.

Ce nouvel épisode du mythomane invétéré sera-t-il le dernier tant celui-ci, enferré dans son entêtement, ne se rend pas compte qu'à terme il finira par tout perdre. Cette audience auprès du Juge de l'Exécution était prévue le 16/02 et reportée successivement au 23/03, puis au 06/04, pour se terminer.....peut-être le 01/06 avec un délibéré prévu le 29/06.

Le Juge de l'Exécution avait à rendre effectif l'arrêt du 07/04/2005 de la Cour d'Appel de Riom, laquelle avait fixé l'astreinte à 250 € par jour de retard, soit un montant d'environ 30.000 € à ce jour. Au vu de l'audience, nous doutons quelque peu qu'une sanction financière exemplaire mette fin à cette escroquerie foncière qui bénéficie à son auteur depuis plus de 10 ans.

Nous avons espérés ouvrir le 24 juin le chemin d'accès au plateau, accompagnés du premier adjoint de la ville, comme celui-ci s'y était engagé.....

LA STELE Réalisée par Yves Connier, en pierre de volvic de 2 m de hauteur et près de 40 cm d'épaisseur., elle sera érigée face au temple, avec, encastrée dans la pierre, le plan du sanctuaire sur lave émaillée(au dos de la stèle).

Programme :Le 24/06, à la suite de la fête du comité de quartier de Champradet, visite commentée à 16h du site archéologique. Le temple, les échoppes, les remparts et leurs coursives et l'explication de la bataille selon les données de Paul EYCHART.

A 18h30, inauguration par MM. GODARD et PRIVAL, maires de Clermont-Ferrand et Blanzat, suivi d'un apéritif et buffet convivial. En cas de mauvais temps, nous vous accueillerons à la maison de quartier rue Abbé Prévost.



SITE INTERNET Ouverture de notre nouveau site le 17/06/2006 ; son adresse : www.gergovie.fr. Il a été réalisé grâce à l'aide de la FNASSEM et à l'initiative de son président Kléber Rossillon, Dominique Sauret Velle, de l'Association pour la Défense du Vrai Site de Gergovie, a contribué à cette mise en place.

JOURNEES DU PATRIMOINE Elles sont programmées le 3^{ème} week-end de septembre A cette occasion, l'ASCOT fera la visite archéologique du site les 16 et 17 /09 à 15h.

ROLLING STONES Le guitariste des Rolling Stones Keith Richards a fait connaissance avec l'ASCOT le 18 avril dernier. Tombé d'un palmier, il a en effet été hospitalisé à l'hôpital d'ASCOT à Auckland.... Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, et nous lui suggérons de consulter le site internet de l'ASCOT, ce sera pour lui beaucoup plus agréable....

Bulletin d'abonnement à «La Chronique de l'Oppidum» à retourner à ASCOT, 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand
Nom / Prénom :
Adresse :
.....
Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 €(4 numéros)

Bulletin d'adhésion à l' «ASCOT» Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@netcourrier.com ✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)
Nom / Prénom :
Adresse :
.....
Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.
Adhésion annuelle : 16 € <input type="checkbox"/>
Membre bienfaiteur (30 €ou plus) <input type="checkbox"/>